

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

2. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 4 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	2 689 736,196	1 920 962,054
Actions et droits rattachés		2 208 950,434	1 737 286,677
Obligations et valeurs assimilées		480 785,762	183 675,377
Placements monétaires et disponibilités		42 858,725	91 183,958
Disponibilités		42 858,725	91 183,958
TOTAL ACTIF		2 732 594,921	2 012 146,012
PASSIF			
Autres créditeurs divers	5	5 836,369	2 995,491
TOTAL PASSIF		5 836,369	2 995,491
ACTIF NET			
Capital	6	2 666 022,316	1 980 515,679
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,529	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		60 728,707	28 634,842
ACTIF NET		2 726 758,552	2 009 150,521
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 732 594,921	2 012 146,012

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	7	83 084,450	35 228,670
Dividendes		64 037,010	32 065,880
Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 047,440	3 162,790
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		83 084,450	35 228,670
Charges de gestion des placements	8	(19 366,088)	(10 818,624)
REVENU NET DES PLACEMENTS		63 718,362	24 410,046
Autres charges	9	(5 090,751)	(3 762,456)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 627,611	20 647,590
Régularisation du résultat d'exploitation		2 101,096	7 987,252
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		60 728,707	28 634,842
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 101,096)	(7 987,252)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		30 971,442	(5 439,328)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		10 407,812	3 808,670
Frais de négociation de titres		(2 528,380)	(8 039,336)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		97 478,485	10 977,596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	97 478,485	10 977,596
Résultat d'exploitation	58 627,611	20 647,590
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 971,442	(5 439,328)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 407,812	3 808,670
Frais de négociation de titres	(2 528,380)	(8 039,336)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(34 045,297)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	654 174,843	1 898 172,925
Souscriptions		
- Capital	659 833,421	1 901 910,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 759,674)	(11 724,327)
- Régularisation des sommes distribuables	2 101,096	7 987,252
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	717 608,031	1 909 150,521
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 009 150,521	100 000,000
En fin de l'exercice	2 726 758,552	2 009 150,521
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	200 191	10 000
En fin de l'exercice	266 888	200 191
VALEUR LIQUIDATIVE	10,217	10,036
TAUX DE RENDEMENT	3,23%	0,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement le premier exercice du fonds s'étend du 11 février 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Au 31/12/2020, les bons du trésor assimilables (BTA) détenus par le FCP CEA BANQUE DE TUNISIE sont valorisés à la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines). Bien que les lignes BTA 6% juin 2023 et BTA 6,6% mars 2027 soient émises avant le 31/12/2017, elles n'ont pas été valorisés au coût amorti tel que recommandé dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29/08/2017 à l'initiative du ministre des finances en présence des différentes parties prenantes.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 2 689 736,196 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif Net
Actions & droits rattachés		2 186 705,842	2 208 950,434	81,01%
Actions		2 186 705,842	2 208 950,434	81,01%
Actions SFBT	13 800	218 137,854	262 338,000	9,62%
Actions SPDIT SICAF	13 400	116 554,430	99 347,600	3,64%
Actions ATTIJARI BANK	300	10 670,000	8 332,800	0,31%
Actions BIAT	1 896	199 520,670	177 640,032	6,51%
Actions BANQUE DE TUNISIE	26 000	195 659,000	175 760,000	6,45%
Actions AIR LIQUIDE	690	52 839,310	53 706,150	1,97%
Actions PLACEMENT DE TUNISIE SICAF	3 846	167 888,800	180 685,080	6,63%
Actions ASTREE	3 880	155 402,760	230 860,000	8,47%
Actions AMEN BANK	1 400	35 355,419	29 912,400	1,10%
Actions UIB	5 600	120 629,130	95 597,600	3,51%
Actions PGH	1 500	18 758,000	15 553,500	0,57%
Actions MAGASIN GENERAL	750	25 878,660	14 542,500	0,53%
Actions SOTUVER	11 767	83 015,792	82 204,262	3,01%
Actions SOTRAPIL	6 700	91 725,780	79 884,100	2,93%
Actions ADWYA	4 000	13 586,000	17 708,000	0,65%
Actions TPR	26 000	119 696,500	108 212,000	3,97%
Actions TELNET HOLDING	2 600	23 902,200	21 819,200	0,80%
Actions ONE TECH HOLDING	9 400	140 060,390	112 865,800	4,14%
Actions EURO-CYCLES	1 214	19 577,040	31 187,660	1,14%
Actions SAH LILAS	16 000	180 476,370	196 464,000	7,21%
Actions MPBS	6 400	29 571,420	25 299,200	0,93%
Actions SOTIPAPIER	6 400	36 203,180	29 395,200	1,08%
Actions DELICE HOLDING	8 000	90 091,809	118 776,000	4,36%
Actions UNIMED	2 700	26 030,000	26 233,200	0,96%
Actions SOTUVER NG	2 233	15 475,328	14 626,150	0,54%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		461 829,400	480 785,762	17,63%
BTA 6,5% JUIN 2025	200	172 000,000	190 377,455	6,98%
BTA 6% JUIN 2023	200	193 895,200	197 290,756	7,24%
BTA 6.6% MARS 2027	100	95 934,200	93 117,551	3,41%
TOTAL GENERAL		2 648 535,242	2 689 736,196	98,64%
Pourcentage par rapport au total des actifs				98,43%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après:

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	1 919 961,880	6 439,502	(5 439,328)	1 920 962,054	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	497 273,060			497 273,060	
BTA	289 829,400			289 829,400	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(58 529,098)			(58 529,098)	10 407,812
<u>Variation des plus ou moins value latentes</u>					
			30 971,442	30 971,442	
<u>Variation des intérêts courus sur BTA</u>					
		9 229,338		9 229,338	
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	2 648 535,242	15 668,840	25 532,114	2 689 736,196	10 407,812

Note 5 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de 5 836,369 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	227,107	164,060
Etat, retenue à la source	796,512	571,531
Commissaire aux comptes	4 812,750	2 259,900
TOTAL	5 836,369	2 995,491

Note 6 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	1 980 515,679
Nombre de titres	200 191
Nombre de porteurs de parts	147

Souscriptions réalisées

Montant	659 833,421
Nombre de titres émis	66 697
Nombre de porteurs de parts nouveaux	24

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 971,442
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	10 407,812
Frais de négociation de titres	(2 528,380)
Régularisation des sommes non distribuables	(13 177,658)

Capital au 31-12-2020

Montant	2 666 022,316
Nombre de parts	266 888
Nombre de porteurs de parts	171

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 83 084,450 DT, et se détaillent comme suit :

	Année 2020	Année 2019
<u>Dividendes</u>		
- des actions	64 037,010	32 065,880
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	19 047,440	3 162,790
TOTAL	83 084,450	35 228,670

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2020 à 19 366,088 DT et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Commission de gestion	14 524,566	8 113,968
Rémunération du dépositaire	4 841,522	2 704,656
TOTAL	<u>19 366,088</u>	<u>10 818,624</u>

Note 9 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 5 090,751 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	2 416,116	1 357,556
Honoraires commissaire aux comptes	2 552,850	2 259,900
Impôts et taxes	120,000	145,000
Autres charges	1,785	-
TOTAL	<u>5 090,751</u>	<u>3 762,456</u>

Note 10: Autres informations

10.1. Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	0,311	0,176
Charges de gestion des placements	(0,073)	(0,054)
Revenus nets des placements	<u>0,239</u>	<u>0,122</u>
Autres charges	(0,019)	(0,019)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,220</u>	<u>0,103</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,008	0,040
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,228</u>	<u>0,143</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,116	(0,027)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,039	0,019
Frais de négociation de titres	(0,009)	(0,040)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>0,146</u>	<u>(0,048)</u>

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,365	0,055
Résultat non distribuable de l'exercice	0,146	(0,048)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,049)	(0,059)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,096	(0,107)
Distribution de dividendes	0,143	0,000
Valeur liquidative	10,217	10,036
 Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,82%	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,48%	1,96%
Actif net moyen	2 367 954,537	1 054 575,261

10.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.